

Le Conseil d'administration de Lifco AB (publ) (n° d'immatriculation 556465-3185) (la " Société ") a décidé, lors d'une réunion tenue le 2 février 2023, d'adopter le présent document.

Code de Conduite

Introduction et objectif

La culture et l'environnement de travail de Lifco dépendent de la manière dont chacun d'entre nous agit, parle et se comporte au quotidien. C'est dans cet esprit que nous avons élaboré le présent Code de conduite de Lifco (le "Code"), qui définit les exigences fondamentales que nous imposons à nos employés, membres du conseil d'administration, dirigeants, consultants et autres personnes travaillant pour le compte de Lifco - y compris les fournisseurs et autres intermédiaires tiers, dans la mesure où cela est expressément stipulé. Le Code est basé sur nos politiques et nos valeurs fondamentales : le respect d'autrui, l'ouverture et le pragmatisme. Nous attendons de toutes les personnes susmentionnées qu'elles connaissent et respectent le Code en tant que partie intégrante de l'emploi, de l'engagement et/ou du contrat avec Lifco.

Si vous avez des questions ou si vous vous trouvez dans une situation où vous estimez que le code a été violé, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique ou le directeur général de la société concernée.

Le Code s'applique à toutes les entreprises de Lifco, quel que soit leur lieu d'implantation. Lorsque le terme "Lifco" est utilisé dans le présent Code, il doit être compris comme désignant toute société du groupe ou le groupe dans son ensemble.

Les principes fondamentaux

Lifco est signataire du Pacte mondial des Nations unies depuis 2016 et les principes du Pacte mondial des Nations unies constituent la base de la gestion de Lifco, y compris la Charte internationale des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux dans la vie professionnelle, les principes et normes de l'OCDE sur la façon dont les entreprises multinationales doivent mener des activités responsables, ainsi que la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et la Convention des Nations unies contre la corruption.

Conflits d'intérêts

Vous devez toujours agir dans le meilleur intérêt de Lifco. Toute situation qui implique ou pourrait impliquer un conflit d'intérêts doit être signalée rapidement et faire l'objet d'un accord sur la manière de la gérer avec votre supérieur hiérarchique ou le directeur général de l'entreprise concernée. Un conflit d'intérêts survient lorsque vos intérêts privés, vos relations personnelles ou vos activités extérieures affectent ou donnent l'impression d'affecter la manière dont vous vous acquittez de vos tâches professionnelles. En tant que fournisseur ou intermédiaire, nous vous demandons toujours d'éviter tout conflit d'intérêts susceptible d'influencer notre relation commerciale.

Confidentialité

Lorsque vous avez accès à des informations confidentielles chez Lifco, vous devez les protéger et veiller à ce qu'elles restent confidentielles. Il s'agit de toutes les informations qui ne sont pas publiques et qui peuvent être utiles à des concurrents ou nuire à Lifco si elles sont divulguées. Il s'agit également des informations que d'autres personnes, comme les clients, les fournisseurs ou les partenaires, nous ont confiées. Cette règle s'applique même après la fin de votre emploi, de votre engagement ou de votre contrat.

Respect de la législation

Nous nous conformons toujours aux lois et réglementations des systèmes juridiques applicables, qui constituent la norme minimale de nos actions. Nous respectons les traditions et les coutumes locales de chaque pays. En cas de conflit avec les traditions et coutumes locales, le présent code guidera nos actions. Si vous estimez que la loi est en contradiction avec le présent code ou l'une de nos politiques, conformez-vous toujours à la loi et discutez du conflit perçu avec votre supérieur hiérarchique.

Droit de l'homme et pratiques de travail

Nous respectons toujours les droits de l'homme. Nous traitons tous les membres de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement avec dignité et respect. Lifco s'oppose à toute forme de travail des enfants, de trafic d'êtres humains, d'esclavage, de servitude, de travail forcé ou obligatoire, et n'y a jamais recours dans le cadre de ses activités.

Non-discrimination et respect des employés

La diversité de l'équipe Lifco est un atout considérable et une force que nous chérissons. Tous nos lieux de travail doivent être sûrs et nous n'acceptons aucune discrimination fondée sur le sexe, l'identité ou l'expression sexuelle, l'appartenance ethnique, la religion ou d'autres convictions, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, la nationalité, l'opinion politique, l'appartenance à un syndicat, le statut, l'origine sociale, la langue, l'état de santé ou la situation familiale. Lifco refuse catégoriquement de tolérer tout traitement inacceptable des personnes, tel que la cruauté mentale, le harcèlement sexuel ou la discrimination, y compris le langage et le contact physique, à caractère sexuel, coercitif, menaçant, abusif ou d'exploitation.

Environnement de travail, heures de travail, salaires et avantages pour les employés

Notre environnement de travail doit être fondé sur la collaboration, la responsabilité et l'ouverture. Nous devons tous contribuer à la sécurité de notre environnement de travail. Vous devez immédiatement signaler les incidents et les accidents à votre supérieur hiérarchique. Chez Lifco, nous respectons et nous nous conformons à toutes les réglementations applicables en matière d'heures de travail ainsi qu'aux lois sur les salaires et les indemnités. Nous reconnaissons également les droits légaux des travailleurs à former des syndicats ou à adhérer à des syndicats existants et à participer à des négociations collectives ; nous ne désavantageons ni ne privilégions les membres d'organisations d'employés ou de syndicats. En tant qu'employé de Lifco, vous pouvez consulter notre politique en matière de ressources humaines pour plus d'informations sur la manière dont nous travaillons dans le domaine des ressources humaines.

Protection de l'environnement

Nous nous engageons à améliorer continuellement nos performances environnementales et à chercher à minimiser notre empreinte sur l'environnement. En tant qu'employé de Lifco, vous pouvez consulter notre politique environnementale pour plus d'informations sur la manière dont nous travaillons dans le domaine de l'environnement.

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Lifco ne tolère pas les pots-de-vin, la corruption, la fraude, la facilitation de paiements ou les tentatives de corruption. Nous ne donnons rien de valeur, directement ou indirectement, à un fonctionnaire, un politicien, un candidat politique ou un homme d'affaires, afin d'obtenir des contrats ou des privilèges. Cela comprend l'argent liquide, les équivalents de trésorerie comme les cartes-cadeaux, les prêts ou tout autre avantage qui pourrait influencer ou sembler influencer la prise de décision du destinataire. Nous ne soutenons jamais de partis politiques ni ne faisons de contributions de nature politique.

Cadeaux

Aucun d'entre nous ne doit rechercher ou accepter un cadeau, un divertissement ou une faveur personnelle qui pourrait raisonnablement être considéré comme influençant les transactions commerciales. Les cadeaux qui peuvent être considérés comme ayant une incidence sur les transactions commerciales doivent être signalés au directeur général de l'entreprise concernée, qui décide de la manière dont la question doit être traitée. Nous n'offrons des cadeaux, des divertissements, des compensations et des avantages personnels aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres parties prenantes externes que s'ils sont d'une valeur modeste et conformes aux pratiques commerciales habituelles et au droit applicable. Les cadeaux pouvant être considérés comme contraires à ces critères doivent être signalés au directeur général de l'entreprise concernée, qui décide des mesures à prendre.

Concurrence loyale, loi antitrust et droits de propriété intellectuelle

Nous agissons toujours en conformité avec les lois nationales et internationales sur la concurrence et ne participons pas à la fixation des prix, à la répartition des marchés ou des clients, au partage des marchés ou au truquage des offres avec nos concurrents.

Lorsque nous faisons des affaires, nous ne profitons pas injustement de qui que ce soit par la manipulation, l'abus d'informations privilégiées ou la présentation erronée des faits. Nous ne mentons pas, ne volons pas, ne trichons pas et n'utilisons pas d'informations obtenues sans le consentement de leur propriétaire ou d'informations secrètes divulguées à tort par d'anciens ou d'actuels employés d'autres entreprises.

Nous respectons également les droits de propriété intellectuelle des autres.

Clients, qualité et sécurité des produits

Des clients fidèles et satisfaits constituent le fondement de marques et de positions solides sur le marché. Nous fournissons toujours aux clients des informations précises sur les produits et nous ne prenons, au sujet de nos produits, de nos services ou de notre entreprise, que des engagements que nous sommes en mesure de tenir. Nous fournissons des produits et des services qui offrent une valeur, une qualité et une fiabilité élevées et constantes. La sécurité des produits est de la plus haute importance pour nous. Tous les produits et services de Lifco doivent être conformes aux exigences réglementaires applicables en la matière. Notre engagement en faveur de la satisfaction du client comprend également la fourniture d'un service après-vente de haut niveau et la prise en compte rapide des préoccupations du client.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Aucun d'entre nous ne facilitera jamais, directement ou indirectement, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

Protection des données

Chacun d'entre nous traitera toujours les données personnelles de manière confidentielle et responsable, respectera la vie privée de chacun et veillera à ce que les données personnelles soient efficacement protégées et utilisées uniquement à des fins légitimes.

Contrôle des exportations et douanes

Nous, ainsi que nos fournisseurs et intermédiaires, ferons toujours de notre mieux pour garantir le respect des réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et de douanes.

Protection et utilisation des biens Lifco

L'équipement qui vous est fourni par Lifco est la propriété de Lifco, même si vous êtes le seul à l'utiliser. Lifco est propriétaire de l'équipement qui vous est fourni, des comptes de messagerie, des logiciels, des autres appareils et matériels informatiques. En tant qu'employé, vous devez faire preuve de prudence dans l'utilisation des informations d'identification, de l'équipement et des logiciels de Lifco. Vous ne pouvez accéder aux données des clients que dans la mesure nécessaire à l'accomplissement de votre travail.

Communication avec les actionnaires

Lifco s'engage à fournir à tous les actionnaires des informations précises et opportunes sur les activités, les performances et la situation financière du groupe. Les états comptables de Lifco donneront une image fidèle et correcte des résultats financiers du groupe.

Fournisseurs et chaîne d'approvisionnement

En tant que fournisseur ou intermédiaire tiers de Lifco, vous êtes tenu de respecter le présent Code dans vos relations avec nous, ce qui signifie également que votre organisation respecte le Code. Nous attendons également de vous que vous fassiez des efforts raisonnables pour que vos propres fournisseurs respectent les principes de ce Code. Lifco ne fait pas affaire avec des fournisseurs ou des intermédiaires tiers qui ne respectent pas les lois en vigueur, ne respectent pas les droits de l'homme ou ne tiennent pas compte des questions environnementales. En outre, Lifco n'accepte pas de produits provenant de fournisseurs et de sous-traitants qui ont recours au travail des enfants dans le cadre de leurs contrats, sous-contrats ou autres relations pour la fabrication de leurs produits. Si vous avez connaissance d'un comportement contraire à ce code au sein de votre organisation, faites part de vos observations au directeur général de l'entreprise concernée.

Service d'alerte

Notre service d'alerte offre la possibilité de signaler toute suspicion de faute grave contre les valeurs et les politiques de Lifco. Nous vous encourageons tout d'abord à contacter un responsable de votre entreprise. Si vous estimez que vous ne pouvez pas divulguer ouvertement vos informations, nous vous offrons la possibilité de faire part de vos préoccupations de manière anonyme par le biais du service de dénonciation. Ce service est à la disposition de tous les employés et autres parties prenantes.

Le service de dénonciation est disponible sur <https://report.whistleb.com/lifco>

Manque de conformité

Lifco ne tolère aucune violation de ce Code. Tout manquement de la part d'un employé, d'un consultant ou de toute autre personne mentionnée dans le présent code doit être signalé au directeur général de l'entreprise concernée. Les autres violations peuvent être signalées directement à votre supérieur hiérarchique. Les signalements de mauvaise conduite ou de harcèlement seront évalués et feront l'objet d'un suivi. Chaque cas de violation du présent code sera évalué et traité en fonction de la gravité de la violation. En cas de violation répétée ou grave, Lifco a le droit de décider des mesures appropriées, qui peuvent aller jusqu'au licenciement. Le respect de ce code est contrôlé tous les trimestres par les directeurs généraux et fait l'objet d'un rapport au PDG du groupe Lifco et au conseil d'administration.

Mise en oeuvre et application

Le présent code a été adopté par le conseil d'administration et le PDG du groupe Lifco est le dernier responsable de sa mise en oeuvre et de son suivi. Les directeurs généraux des filiales sont responsables de la mise en oeuvre et de la communication de cette politique à leurs organisations, y compris à l'ensemble des employés, des employés temporaires, des membres du conseil d'administration, des dirigeants, des consultants et des autres personnes travaillant pour le compte de Lifco, y compris les fournisseurs essentiels et les autres intermédiaires tiers. Tous les nouveaux employés et les employés des sociétés acquises par Lifco, y compris les consultants et les employés temporaires, doivent être informés du Code dans un délai d'un mois à compter de leur premier jour de travail.

Valeurs fondamentales de Lifco

Respect des autres

Dans toutes nos relations avec les clients, les employés et les autres parties prenantes, nous devons les respecter en tant qu'êtres humains de valeur égale, indépendamment du sexe, de l'identité ou de l'expression sexuelle, de l'appartenance ethnique, de la religion ou d'autres croyances, du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la nationalité, de l'opinion politique, de l'appartenance à un syndicat, du statut, du milieu social, de la langue, de l'état de santé ou de la situation de famille. Nous devons donc nous efforcer d'écouter et de respecter les opinions de chacun, même si nous sommes nous-mêmes d'un avis différent.

Ouverture

Il est de la plus haute importance que nous créions une atmosphère où les gens osent être ouverts. Pour y parvenir, nous devons reconnaître ouvertement nos erreurs. Il est naturel que tout être humain commette des erreurs.

Pragmatisme

Nous devons nous efforcer de prendre la meilleure décision possible dans chaque cas. Les décisions doivent être basées sur des faits et sans préjugés. En outre, les opinions préconçues ou l'orgueil ne doivent pas influencer les décisions.